

1. Données du bien du patrimoine mondial**1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial**

Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial**Etat(s) partie(s)**

- France

Type de Bien

naturel

Numéro d'identification

1317


Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

2010

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion	-21.099 / 55.48	105838	11729	117567	2010
Total (ha)		105838	11729	117567	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Map of Inscribed Property 2010	31/01/2008	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Isabelle Hurdubae
Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement
Chargée de mission

Commentaire

- ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie : Jean-Marc Michel, Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, Arche Sud, 92055 La Défense cedex. Point focal : Jérôme Etifier, Chargé de mission du Patrimoine Mondial Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature – DGALN
Téléphone : 01 40 81 33 93. Email : jerome.etifier@developpement-durable.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Marylène Hoareau
Parc National de la Réunion
directrice

Commentaire

Orthographe à corriger : Marylène HOARAU, Directrice

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)**Commentaire**

<http://www.reunion-parcnational.fr/>

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé**Commentaire**

Néant.

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur****Déclaration de valeur universelle exceptionnelle****Breve synthèse**

La région des Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion coïncide avec la zone centrale du Parc national de La Réunion. Le bien couvre plus de 100 000 ha, soit 40% de La Réunion, une île composée de deux massifs volcaniques adjacents et située dans le sud ouest de l'océan Indien. Dominé par deux pics volcaniques imposants, des murailles massives et trois cirques bordés de falaises, le bien présente une grande diversité de terrains accidentés et d'escarpements impressionnants, de gorges et de bassins boisés qui, ensemble, créent un paysage spectaculaire. Il comprend les habitats naturels avec leurs assemblages d'espèces les plus précieux de l'archipel des Mascareignes. Il protège des secteurs-clés d'un centre mondial reconnu de diversité des plantes et présente un taux d'endémisme remarquablement élevé pour de nombreux taxons. En conséquence, les Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion apportent la contribution la plus significative et la plus importante à la conservation de la biodiversité terrestre de l'archipel des Mascareignes.

Critère (vii) : L'association du volcanisme, des glissements de terrain d'origine tectonique, et de l'érosion par les fortes pluies et les cours d'eau a donné un paysage accidenté et spectaculaire d'une beauté saisissante, dominé par deux volcans, le Piton des Neiges qui est endormi et le Piton de la Fournaise qui est extrêmement actif. Parmi les autres caractéristiques principales du paysage, il y a les « remparts » – des murailles rocheuses escarpées d'âge et de nature géologiques variables et les « cirques » que l'on peut décrire comme des amphithéâtres naturels massifs dont la hauteur et la verticalité sont vertigineuses. On trouve, dans le bien, des gorges profondes, partiellement boisées et des escarpements, avec des forêts ombrophiles subtropicales, des forêts de brouillard et des landes, le tout formant une mosaïque d'écosystèmes et de caractéristiques paysagères remarquables et très esthétiques.

Critère (x) : Le bien est un centre mondial de diversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé. Il contient les derniers habitats naturels les plus importants pour la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes, y compris une gamme de types forestiers rares. Compte tenu des impacts importants et partiellement irréversibles de l'homme sur l'environnement dans l'archipel des Mascareignes, le bien est le dernier refuge pour la survie d'un grand nombre d'espèces endémiques, menacées et en danger.

Intégrité

À partir d'efforts précédents de conservation de la nature et des forêts, le Parc national de la Réunion a été établi en 2007. Ce statut offre un cadre juridique adéquat pour garantir la protection du bien dont les limites coïncident avec celles du Parc national. Dans les limites du bien, on trouve les caractéristiques exceptionnelles du paysage naturel ainsi que presque tous les derniers écosystèmes naturels et quasi

naturels de La Réunion et, en conséquence, ses valeurs-clés pour la biodiversité.

L'intégrité est menacée par plusieurs facteurs. Malgré les efforts de gestion permanents, les espèces exotiques envahissantes constituent un défi constant pour la gestion et une menace très réelle pour les valeurs du bien en matière de biodiversité. La perte avérée de nombreuses espèces indigènes de La Réunion et d'autres îles de l'archipel des Mascareignes au fil du temps illustre la gravité de cette menace.

Mesures de protection et de gestion requises

Le bien bénéficie d'une protection juridique effective grâce à son classement en Parc national. Pour veiller à la valeur universelle exceptionnelle du bien, il faudra une application efficace et adaptative du plan de gestion en évolution pour le Parc national de La Réunion ainsi que des ressources financières et en personnel suffisantes et à long terme. La gestion du Parc national dépend de consultations exhaustives avec les acteurs gouvernementaux et de la société civile et bénéficie de structures scientifiques, de recherche, socio-économiques et culturelles. Des consultations efficaces et utiles avec tous les acteurs concernés, y compris les communautés qui vivent dans les zones tampons et les zones environnantes, sont indispensables.

Des mesures s'imposent également pour répondre à plusieurs menaces spécifiques et pour garantir le maintien et le renforcement de la valeur universelle exceptionnelle. Une surveillance continue et l'application d'une stratégie complète pour contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes sont indispensables et devront être menées à long terme et de manière ininterrompue ainsi qu'avec un financement continu important. Certes, le terrain accidenté assure un certain degré de protection naturelle contre l'empiétement, mais les activités économiques anthropiques telles que l'agriculture, la sylviculture, la production d'énergie et le tourisme doivent être gérées tant à l'intérieur du bien que dans sa zone tampon de manière à ne pas nuire à l'intégrité du bien.

L'élaboration et l'application efficace d'une stratégie de développement touristique exhaustive tenant compte de la demande élevée sont également nécessaires. Il y a un équilibre délicat à trouver entre les effets économiques et pédagogiques positifs et les effets destructeurs d'un nombre excessif de touristes et d'activités inappropriées, de sorte que les stratégies pour le tourisme devront nettement donner la priorité à la protection des valeurs du bien, sans négliger les objectifs économiques.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(vii)(x)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

Cf. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
3.1	Habitat et développement								
3.1.1	Habitat								
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs								
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs								
3.2	Infrastructures de transport								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport								
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services								
3.3.1	Infrastructures hydrauliques								
3.3.4	Installations localisées								
3.3.5	Grandes installations linéaires								
3.4	Pollution								
3.4.2	Pollution des eaux souterraines								
3.4.5	Déchets solides								
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques								
3.5.1	Pêche/collecte de ressources aquatiques								
3.5.4	Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques								
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales								
3.5.7	Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance								
3.5.9	Chasse de subsistance								
3.5.10	Exploitation forestière/production de bois								
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine								
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs								
3.9	Autres activités humaines								
3.9.1	Activités illégales								
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine								
3.9.3	Entraînement militaire								
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques								
3.10.1	Tempêtes								
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains								
3.11.1	Eruption volcanique								
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain								
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)								
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes								
3.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres								
3.12.3	Espèces envahissantes / exotiques d'eau douce								
3.13	Gestion et facteurs institutionnels								
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact								
3.13.3	Activités de gestion								
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure			

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.1 Habitat et développement					
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité haute Statique
3.2 Infrastructures de transport					
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité haute Statique
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	51-90%	En cours	Insignifiant	Capacité moyenne En hausse
3.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.1	Infrastructures hydrauliques	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité haute Statique
3.3.4	Installations localisées	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité haute Statique
3.3.5	Grandes installations linéaires	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité haute Statique
3.4 Pollution					
3.4.2	Pollution des eaux souterraines	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité moyenne Statique
3.4.5	Déchets solides	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne En baisse
3.5 Utilisation/modification des ressources biologiques					
3.5.1	Pêche/collecte de ressources aquatiques	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute Statique
3.5.4	Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité moyenne Statique
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne Statique
3.5.7	Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité moyenne Statique
3.5.9	Chasse de subsistance	11-50%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute En hausse
3.5.10	Exploitation forestière/production de bois	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute Statique
3.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine					
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	11-50%	En cours	Insignifiant	Capacité moyenne Statique
3.9 Autres activités humaines					
3.9.1	Activités illégales	11-50%	En cours	Mineur	Capacité moyenne En baisse
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Significatif	Capacité moyenne En hausse
3.9.3	Entraînement militaire	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité haute Statique
3.10 Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.1	Tempêtes	91-100%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Aucune capacité/aucune ressource Statique
3.11 Evénements écologiques ou géologiques soudains					
3.11.1	Eruption volcanique	11-50%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Aucune capacité/aucune ressource Statique
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain	51-90%	Fréquent	Insignifiant	Capacité faible Statique
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Significatif	Capacité moyenne En hausse
3.12 Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes					
3.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	91-100%	En cours	Significatif	Capacité moyenne En hausse
3.12.3	Espèces envahissantes / exotiques d'eau douce	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

3.5.9 : L'augmentation du nombre de chasseurs doit s'apprécier au regard de l'effort de lutte contre les pratiques illégales (régularisation des braconniers qui ont passé le permis de chasse). 3.9.2 : La destruction délibérée du patrimoine concerne les incendies criminels et le braconnage d'espèces animales et végétales. Les actions en réponse porte sur la surveillance des milieux, le contrôle et la répression, ainsi que sur l'éducation et la sensibilisation.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** pour maintenir comme il convient la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) :
Merci de bien vouloir lire attentivement les informations**

ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Le bien coïncide avec le Parc national de La Réunion qui a été établi en 2007, peu après l'adoption par la France d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux (loi no 2006 436), le 14 avril 2006. La majeure partie du parc national (env. 90%) appartient à l'État tandis que la majorité des autres terrains sont du domaine public ou appartiennent aux communes. Le bien comprend une petite enclave privée (1,7%). Le parc national comprend deux petites réserves naturelles intégrales : la Réserve de Saint Philippe-Mare Longue établie en 1981 qui couvre 68 ha et la Réserve naturelle de la Roche Écrite qui couvre 3643 ha, dédiée à la conservation de l'échenilleur de La Réunion, En danger critique d'extinction. Le parc national est le résultat d'un long processus car les activités de conservation de la nature y ont commencé en 1958 avec l'établissement de réserves naturelles. Les efforts de conservation ont été renforcés en 1977, avec la mise en œuvre d'un régime forestier favorisant les activités de conservation des forêts, ainsi qu'en 1982, par un processus qui a conduit à l'évaluation de toutes les aires naturelles particulièrement intéressantes du point de vue de l'écologie, de la faune et de la flore. Dans ce cadre, la coordination des activités de conservation et de gestion s'est améliorée, y compris avec les principales parties prenantes locales. La responsabilité de la gestion quotidienne du parc national revient à un conseil d'administration qui s'appuie sur des consultations approfondies avec les parties prenantes locales, régionales et de l'État, les collectivités et les maires. La gestion du parc incombe à deux conseils consultatifs qui rassemblent des organes de gestion et des groupes d'acteurs clés.

Commentaire

Le bien coïncide presque parfaitement avec le cœur du parc national de La Réunion, créé en 2007, composé à plus de 90% de propriétés publiques, où s'applique une réglementation de protection spécifique et où la charte définit des objectifs de gestion contractuels. Quatre secteurs de taille limitée du bien, ainsi que sa zone tampon, sont inclus dans l'aire d'adhésion du parc national où la charte propose des orientations de gestion contractuelles. Il convient de corriger une coquille à la fin du 1er paragraphe : "En danger" doit être remplacé par « en danger ».

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

L'arsenal réglementaire français est suffisant pour assurer une protection efficace du bien : réglementation spécifique du coeur de parc national, mais aussi Code de l'environnement, Code forestier, Code rural et Code de l'urbanisme. Les moyens humains et financiers pour assurer la gestion du bien (élaboration puis mise en oeuvre du plan de gestion) sont garantis dans la durée, mais ils se réduisent toutefois progressivement.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion plus récent est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM.

Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est. Nous vous remercions de votre coopération.

La nouvelle loi de 2006 sur les parcs nationaux exige que la gestion de chaque parc soit soumise à une charte (plan de gestion) coordonnant les objectifs de conservation et les politiques locales, élaborée dans le cadre d'un processus participatif et consultatif plein et entier avec les principales parties prenantes.

- Schéma d'aménagement régional, des plans locaux d'urbanisme et du Plan d'aménagement des forêts : tous ces documents contiennent des dispositions pour la conservation et la gestion des espaces naturels au sein du parc national et des mécanismes de coordination ont été instaurés entre eux, y compris dans le cadre du conseil d'administration du parc. La responsabilité de la gestion quotidienne du parc national revient à un conseil d'administration qui s'appuie sur des consultations approfondies avec les parties prenantes locales, régionales et de l'État, les collectivités et les maires. La gestion du parc incombe à deux conseils consultatifs qui rassemblent des organes de gestion et des groupes d'acteurs clés.

Commentaire

La charte du parc national de La Réunion, en cours de finalisation, vaudra également plan de gestion pour le bien et sa zone tampon. La charte est compatible avec le schéma d'aménagement régional ; elle est complétée par différents documents de planification auxquels elle renvoie : stratégie réunionnaise pour la biodiversité, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, documents d'aménagement forestier, etc.

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Déjà transmis : Stratégie réunionnaise pour la biodiversité (SRB) La France transmettra la Charte du parc national au Centre du Patrimoine mondial dès qu'elle sera finalisée et officiellement adoptée par les instances compétentes.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion n'est que **partiellement appliqué**

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et **la plupart des activités** sont mises en œuvre

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Faible
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Faible
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Sans objet

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont un **certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions

de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des **contacts réguliers** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, et une **importante coopération** en matière de gestion

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.3.3, 4.3.4, 4.3.5 : La charte étant en cours de finalisation, le système/plan de gestion n'est pas encore totalement opérationnel et certains outils de suivi et de mise en oeuvre restent à développer. 4.3.8 : Les communautés locales sont appelées à prendre un rôle plus important, avec la mise en place du Conseil économique, social et culturel du parc national, et avec celle de la Commission consultative de gestion du bien.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

Processus d'élaboration de la Charte du parc national (qui vaudra plan de gestion du Bien) en cours de finalisation.

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	23%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	55%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	22%
Gouvernemental (Local / municipal)	0%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

On reconnaît un **potentiel** d'avantages économiques et l'on fait des plans pour les concrétiser

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certaines équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

4.4.4 : Les ressources proviennent essentiellement de contributeurs publiques (Etat, Union européenne, Département) ; elles sont assurées dans la durée mais les dotations annuelles sont en baisse depuis l'inscription du bien. 4.4.5 : La charte vise en particulier à accroître les retombées locales. 4.4.6 : Les infrastructures d'accueil du public doivent être développées et améliorées en qualité (not. équipements d'interprétation).

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	100%
Temps partiel	0%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	95%
Saisonnnières	5%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	99%
Bénévoles	1%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne

Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Moyenne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Moyenne
Conservation	Moyenne
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Moyenne
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.4.12 : Les moyens et compétences disponibles pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont en décalage par rapport aux besoins considérables dans ce domaine, d'où opérations de lutte limitées à certains secteurs. .

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de recherche**, mais cela n'est pas planifié

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Beaucoup d'actions de recherche sont conduites sur le territoire du bien. Leur programmation, coordination et valorisation peuvent à ce stade faire l'objet d'une marge de progrès.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Faible

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais **il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce

qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non fournie mais nécessaire
Musée de site	Faible
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Faible
Transports prévus	Faible
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Le plan de gestion (charte du parc national) intègre l'éducation, la sensibilisation et la communication comme un enjeu transversal, décliné dans les différents enjeux thématiques. Il s'agit de placer les patrimoines naturels, paysagers et culturels au coeur de ces actions, mises en oeuvre par les différents acteurs de l'éducation à l'environnement.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Faible augmentation
Il y a cinq ans	Faible augmentation

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Lieux d'hébergement
Industrie touristique
Enquêtes visiteurs
Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

Commentaire

Etude sur les accès au "coeur habité" (cirque de Mafate). Enquête de fréquentation (réseau des parcs nationaux français).

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

4.7.1 : Fréquentation : augmentation forte pour le cirque de Mafate. 4.7.2 : Autre source d'information : éco-compteurs. 4.7.4 et 4.7.5 : Plan de gestion : de nombreuses pistes d'actions prévues dans la charte.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un programme général intégré de suivi portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir des indicateurs clés, mais cela n'a pas été fait

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Faible
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Moyenne
Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en oeuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en oeuvre est en cours

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en oeuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

4.8.1 : Le suivi est intégré au plan de gestion (charte) ; les indicateurs et les méthodes restent à finaliser. 4.8.4 : Rapport d'état de conservation communiqué en fév. 2013 - Le plan de gestion (Charte) inclut les réponses aux recommandations.

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

4.8.1 : Evaluation prévue dans le plan de gestion (charte) - reste à finaliser. 4.8.2 : Les indicateurs sur la biodiversité et les paysages sont en cours de construction.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.2	Infrastructures de transport						
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	Les effets sont essentiellement liés au bruit généré par les transports en hélicoptère. Ils sont insignifiants sur les critères (vii) et (x).	Encadrement réglementaire de l'activité prévu par le plan de gestion (Charte). Travaux en cours avec les opérateurs aériens pour améliorer les pratiques. Début de renouvellement de la flotte par des appareils moins bruyants.	Intégré au suivi du plan de gestion.	Avant le prochain rapport périodique.	Sous-Préfecture, Aviation civile, Parc national, Communes, ONF, Opérateurs privés.	Activité liée en grande partie aux contraintes de desserte de sites isolés, ainsi qu'à des services adaptés à la découverte touristique des paysages.
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques						
3.5.4	Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques	L'élevage extensif de bovins divagant sur des espaces naturels a un impact potentiellement significatif sur certains habitats et espèces indigènes : critère (x).	Démarches engagées avec l'ensemble des acteurs et les éleveurs concernés afin de limiter ces pratiques et de dégager des solutions alternatives.	Intégré au plan de gestion.	Avant le prochain rapport périodique.	Sous-Préfecture, Parc national, DAAF, DEAL, ONF, Collectivités territoriales, Chambre d'agriculture, SAFER, Coopérative agricole, Eleveurs.	Persistance d'une activité sans cadre légal mais intégrée aux "habitudes locales" et faisant l'objet d'une certaine tolérance des pouvoirs publics.
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales	La collecte vise en particulier la collecte de différentes parties de plantes pour la tisannerie. Impact potentiel sur certaines espèces menacées : critère (x).	Encadrement réglementaire de l'activité prévu par le plan de gestion (Charte). Actions en cours auprès de la population : information et sensibilisation, plantation d'espèces indigènes pour les usages traditionnels.	Intégré au plan de gestion.	Action permanente.	Parc national, DEAL, Scientifique, Associations de protection de la nature, Tisaneur.	Equilibre à trouver entre préservation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, le premier étant ici intimement lié au second.
3.9	Autres activités humaines						
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine	La destruction délibérée du patrimoine concerne essentiellement les incendies, ceux de 2010 et 2011 étant très vraisemblablement d'origine criminelle. Ils affectent les critères (vii) et (x). Par ailleurs, le braconnage affecte le critère (x).	Incendie : amélioration de la prévention, de la surveillance et des infrastructures (en recherchant leur meilleure intégration), communication et de sensibilisation. Braconnage : actions ciblées de lutte, sensibilisation, éducation et formation	Intégré au plan de gestion. Etudes post-incendie (évolution des habitats, ciblage lutte). Observatoire des paysages.	Actions permanentes. Suivi en cours suite aux incendies de 2010 et 2011.	Préfecture, Pompiers, ONF, Parc national, DEAL, Collectivités territoriales, Scientifique, Société civile. Recherche de meilleure coordination, formations croisées prévention incendie / gestion milieux naturels.	Incendies : des événements répétés en 2010 et 2011, mais la fréquence sur le moyen terme reste faible.
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
3.10.1	Tempêtes	Les cyclones tropicaux ont des impacts potentiellement forts sur les critères (vii) et (x), mais ils font partie de l'évolution naturelle normale de ces milieux. Ils sont un moteur de la biodiversité.	Suivi des effets et de la "cicatrisation des impacts".	Intégré au plan de gestion.	En permanence (phénomènes non prévisibles).	Parc national, ONF, DEAL, Scientifiques.	Il s'agit de suivre les effets mais non de les corriger.
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	Impact sur le critère (x) mais aussi sur le critère (vii) en cas d'envahissement important.	Mise en oeuvre de la stratégie régionale de lutte contre les espèces invasives et programme opérationnel de lutte. Actions ciblées sur certains espaces : zones incendiées, habitats relictuels (forêt semi-sèches), ...	Indicateurs de suivi de la stratégie régionale.	Calendrier inscrit dans la Stratégie régionale de biodiversité.	DEAL et nombreux pilotes institutionnels et scientifiques selon les fiches actions : Parc national, ONF, DAAF, Région, Université, Associations, ...	Stratégie régionale communiquée à l'UNESCO au sein du dossier de candidature. Elements de bilan communiqué en fév. 2013 (rapport d'état de conservation).

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons							
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.1.4	Les limites du bien du patrimoine mondial ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	Signalétique : 173 bornes de limite du coeur de parc national (correspondant aux limites du bien), 32 panneaux routiers, panneaux d'information. Reconnaissance physique des limites avec les propriétaires privés. Communication et information.	Action en cours permanente.	Parc national, ONF, Département.	L'existence du bien est connu de la population, ses limites le sont de façon approximative. Les démarches engagées doivent permettre d'améliorer cette connaissance.		
4.1.5	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	Effort d'information et de communication. Signalétique spécifique (notamment routière) à étudier.	Avant le prochain rapport périodique.	Parc national, Région, 3 communes concernées.	Sujet à intégrer aux réflexions à venir sur les modalités de gestion spécifiques pour la zone tampon.		
4.5 Etudes scientifiques / Projets de recherche							
4.5.2	Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié	Mise en oeuvre de la stratégie scientifique de connaissance et de conservation du parc national (en cours de finalisation).	Validation de la stratégie scientifique : 2013. Mise en oeuvre : à partir de 2013.	Parc national, Université, Associations, ...	De nombreuses actions de recherche sont conduites sur le territoire. L'objectif est de mieux les planifier et les coordonner dans une perspective de gestion du bien.		
4.7 Gestion des visiteurs							
4.7.4	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial	De nombreuses actions prévues par le plan de gestion (Charte), à coordonner dans un futur schéma d'accueil des visiteurs.	Action permanente.	Collectivités territoriales, ONF, Parc national, DIECCTE, Professionnels du tourisme.	Objectifs d'amélioration qualitative et de structuration de l'offre, de développement de pratiques respectueuses de la biodiversité et des paysages.		
4.7.5	Il y a des contacts entre les responsables du bien et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation	De nombreuses actions prévues par le plan de gestion (Charte), à coordonner dans un futur schéma d'accueil des visiteurs.	Action permanente.	Collectivités territoriales, ONF, Parc national, DIECCTE, Professionnels du tourisme.	Objectifs d'améliorer les retombées économiques sur les populations locales, basée sur une exploitation durable des valeurs du bien.		
4.8 Suivi							

4.8.2	Les indicateurs clés n'ont pas été définis	Indicateurs précis en cours de définition, en déclinaison des questions évaluatives identifiées dans le plan de gestion (Charte).	En cours.	Parc national et ses partenaires.	Encore beaucoup de travaux scientifiques en cours sur l'identification d'indicateurs pertinents dans les domaines de la biodiversité et des paysages.
-------	---	---	-----------	-----------------------------------	---

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

En complément des différentes actions engagées pour lutter contre les facteurs susceptibles d'altérer quelque peu la VUE du bien, la France communiquera au centre du patrimoine mondial en vertu de la décision 37COM7B.20 du comité, les données demandées dans le cadre de l'état de conservation à transmettre le 1er février 2015.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Pas d'effet
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Pas d'effet
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Pas d'effet
Sécurité	Sans objet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Certains effets positifs (notamment en terme de gouvernance) sont liés à la création récente et au fonctionnement du Parc national (gestionnaire du bien).

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Bailleurs de fonds
Autres

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Permettre des commentaires plus approfondis (moins limiter le nombre de caractères des réponses). Faciliter la navigation : pouvoir passer en 1 clic d'une page à n'importe quelle autre (par ex de la p4 à la p17), visualiser en permanence un sommaire des questions (afin de pouvoir se rendre facilement à la question recherchée).

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très faible
Représentant de l'État partie	Bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

Généré automatiquement dans la version en ligne

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

Exercice intéressant pour identifier les facteurs de risque et les points de progrès.